



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-70

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

30/11/2023

Date d'affichage

01/12/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/12/2023

et publication du :

14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme DOIREAU Florence donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. PONT Damien donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. PONT Damien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Mme LE MINDU Isabelle

Objet : Affaires financières - Autorisation donnée au maire d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1 ;

VU l'avis de la commission finances qui s'est réunie le 14 novembre 2023 ;

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178/04863-20231208-202370-DE

CONSIDERANT qu'au titre de cet article, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date ; l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

CONSIDERANT que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

CONSIDERANT que les crédits visés aux alinéas ci-dessus devront être inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT que le budget primitif voté le 6 avril 2023, la décision modificative n°1 votée le 7 décembre 2023,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de faire application de cet article à hauteur de 25 % du montant éligible selon le tableau ci-après :

Chap.	Désignation	BP (A)	DM-VC (B)	R.A.R 2022(C)	Total Budget	Montant éligible (A+B)	Montant disponible (25% montant éligible)
20	Immobilisations incorporelles	260 900,00 €	103 990,00 €	65 371,20 €	429 651,20 €	364 290,00 €	91 070,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 150 192,00 €	- €	143 947,55 €	2 294 039,55 €	2 150 192,00 €	537 548,00 €
23	Immobilisations en cours	3 225 000,00 €	-103 990,00 €	0,00 €	3 121 620,00 €	3 121 620,00 €	780 405,00 €
TOTAL		5 636 092,00 €	- €	209 218,75 €	5 845 310,75 €	5 636 092,00 €	1 409 023,00 €

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits pour les dépenses relevant de la section d'investissement pour l'année 2024 dès l'ouverture de l'exercice comptable ; Monsieur le Maire propose l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 selon le tableau ci-après.

			C R E D I T S O U V E R T S P O U R L E B P 2 0 2 4
CHAPITRE 20- INCORPORELLES	IMMOBILISATION		91 070, 00 €
CHAPITRE 21 CORPORELLES	IMMOBILISATIONS		537 548, 00 €
CHAPITRE 23 ENCOURS	IMMOBILISATIONS		780 405, 00 €
TOTAL			1 409 023, 00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 8 décembre 2023
Le Maire,
Geoffroy BAX DE KEATING



Ville du Perray-en-Yvelines
Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines
01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20231208-202370-0E